

COMMUNE DE CATENAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi treize avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : M. Éric PHILIPPE, M. Jean-Claude FLEURY, M. Alain OLIVIER, M. Didier CUVILLY, Mme Émilie LÉBOUCHER, Mme Chantal DONCKELE, Mme Isabelle QUINTARD, M. Alain DOUBLET,

Absents : M. Bertrand RETOUT, Mme Maryse TREHIN, Mme Isabelle LEMERCIER. M. Patrick ROBIN, M. Philippe CAUVILLE, Mme Marie GUENET.

Procuration :

Mme Marie GUENET donne procuration à Mme Chantal DONCKELE

Mme Isabelle LEMERCIER donne procuration à Mme Émilie LÉBOUCHER

Mme Maryse TREHIN donne procuration à M. Didier CUVILLY

Secrétaire de séance : Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

Subvention La Farandole

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il doit revoter la subvention de la Farandole car suite à leur courrier, l'association a augmenté notre participation passant de 0.80€ à 1€ par heures de garde d'enfants soit un total de 2409,50 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'augmentation de la Farandole, décide de modifier la subvention initiale à 2 410 €.

Vote des 4 taxes

M. le Maire présente au conseil municipal l'état M1259 portant sur les taxes de la commune.

Il rappelle les taux en vigueur en 2016 :

- Taxe d'habitation 19,83 %
- Taxe foncière bâti 16,58 %
- Taxe foncière non bâti 40,95 %
- CFE 18,16 %

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Le résultat attendu est de :

- Taxe d'Habitation 96 909 €

- Taxe Foncière Bâti 54 780 €
- Taxe foncière non bâti 12 981 €
- CFE 2 742 €

Pour un total de : 167 412 €

Approbation du budget primitif 2017

M le Maire présente le budget primitif 2017 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	464 505 €
	Recettes	464 505 €
Investissement	Dépenses	208 331 €
	Recettes	208 331 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2017.

Approbation du budget primitif 2017 du lotissement du Moulin

M le Maire présente le budget primitif 2017 du lotissement du Moulin qui s'établit comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	185 059 €
	Recettes	557 549 €
Investissement	Dépenses	310 466 €
	Recettes	310 466 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2017 du lotissement du Moulin.

SDE76 - Demande de retrait des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces

quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,

- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,
Norbert CAJOT